

## Avis d'Appel d'Offres Ouvert International

N°: DNCMP/...../2023-2024 pour la fourniture des équipements et produits de laboratoire à l'Université du Burundi.

Date de publication: 31/10/2023

Date d'ouverture des offres: 20/11/2023

### Objet

L'Université du Burundi – Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, invite par le présent Appel d'Offres International, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture des équipements et produits de laboratoire à l'Université du Burundi.

### Financement du marché

1. Tout le marché sera entièrement financé par le Gouvernement du Burundi sur le Budget Général de l'Etat, exercice 2023-2024.

### Spécification du marché

2. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres International (AOI) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

### Allotissement

3. Le présent marché est constitué du lot1.1 et du lot1.2 destiné à la Direction de la Recherche et de l'Innovation pour usage dans les laboratoires de l'Université du Burundi, à savoir :

**Equipements et produits de laboratoire pour la Faculté des Sciences et Institut pédagogique appliqué**

4. L'ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai maximum de **6 mois**.

### Condition de participation

5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
6. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés publics.

## Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

7. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la Direction Financière et du Patrimoine de l'Université du Burundi, tous les jours ouvrables de 8 h à 15h30 et à l'adresse suivante :

Université du Burundi  
Direction Financière et du Patrimoine, Bureau n°25  
B.P. 1550 Bujumbura. Tél. :22 22 3491  
Ou Au Site de l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP) : [www.arpmp.bi](http://www.arpmp.bi)

Les soumissionnaires admis à concourir doivent le faire contre présentation d'un bordereau de versement : 100.000 Fbu (Cent mille francs burundais) au Numéro de compte : 1293120101-86 ouvert à la BANCOBU au nom de l'Université du Burundi.

Les soumissionnaires qui n'auront pas acheté le dossier d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. La version électronique du présent DAO est disponible pour les soumissionnaires qui le désirent, à condition de présenter au préalable un bordereau d'achat du DAO.

8. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'adresse postale indiquée au point 17 en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

## Présentation de l'offre

9. Le soumissionnaire s'engage pour tout le lot. La description des items doit être sans équivoque.  
10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de 5 000 000 Fbu (Cinq millions de francs burundais) pour le lot 1.1 et 5 000 000 Fbu (millions de francs burundais) pour le lot 1.2.  
11. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

## Validité des offres

12. Les offres sont valables pendant une période de 120 jours calendaire à compter de la date limite de remise des offres.

## Date limite de dépôt des offres

13. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée au point 17 au plus tard le 20/11/2023 à 09h00 précise.

## Séance d'ouverture des offres

14. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle de réunions du Rectorat le ...../...../2023 à 09h 30'. Le Procès-verbal d'ouverture sera contresigné par tous les soumissionnaires présents et une copie de ce procès-verbal sera transmise à la DNCMP.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du codes des Marchés "Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

### **Critères de qualification**

15. Pour être accepté en tant que soumissionnaire, la société ou l'individu devra répondre aux exigences suivantes :

#### **Offre technique :**

- a) la confirmation écrite de l'habilitation du signataire de l'offre à engager le soumissionnaire ;
- b) la caution bancaire de soumission ;
- c) la preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offres portant le numéro du marché ;
- d) l'attestation de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'Office Burundais des Recettes (O.B.R), si la société est de droit burundais ou l'équivalent du pays du soumissionnaire;
- e) le Certificat d'Immatriculation Fiscal (N.I.F) ou l'équivalent du pays du soumissionnaire ;
- f) l'attestation de non redevabilité délivrée par l'I.N.S.S en original, si la société est de droit burundais ou l'équivalent du pays du soumissionnaire;
- g) l'adresse complète fixe et connue du soumissionnaire ;
- h) les statuts de la société (personne morale), copie;
- i) les spécifications techniques ;
- j) L'attestation de non faillite délivrée par le Tribunal de Commerce ou l'équivalent du pays du soumissionnaire ;
- k) Registre de Commerce (les documents attestant la conformité administrative pour les étrangers) ;
- l) L'acte d'engagement

#### **Offre financière :**

- a) L'acte de soumission ;
- b) Les bordereaux des quantités et des prix selon le modèle de l'annexe 4 ; devis estimatif et quantitatif ;
- c) Le délai d'exécution.

**N.B. L'absence ou la non-conformité de l'un de ces exigences entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du code des Marchés publics.**

#### **Adresse**

16. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Direction Financière et du Patrimoine, Bureau n°25  
B.P. 1550 Bujumbura. Tél. :2223491

**LE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS A  
L'UNIVERSITE DU BURUNDI**

**Dr Audace MANIRABONA,**

**LE RECTEUR**

